



# COMPTE RENDU

## Comité de pilotage PAEC Haut-Couesnon et Loisanse Minette

### Mardi 08 mars 2016

#### Ordre du jour

- Premier bilan des signatures de MAEC en 2015 et prévision pour 2016 par le SMSC
- Rappel succinct des cahiers des charges et précisions sur les pièces à fournir par MAEC par les collectivités animatrices
- Précisions sur le dispositif d'animation et d'accompagnement individuel des exploitants sur le haut-Couesnon par CEBR d'une part et Loisanse Minette par le SMPBC d'autre part,
- Autres précisions par la DDTM35 (not. calendrier 2<sup>e</sup> pilier PAC 2016).

#### Participaient à cette réunion :

Feuille de présence Comité de pilotage du 08 Mars 2016					
Nom Prénom	Organisme	Téléphone (à compléter)	Adresse mail (à compléter)	Présent	Excusé
Monsieur Paul ROUAUD	ADAGE 35	02 99 77 09 56	<a href="mailto:paul.rouaud@adage35.org">paul.rouaud@adage35.org</a>		
Madame Isabelle CHOPIN	Agrial JAVENE	06 87 76 47 47	<a href="mailto:i.chopin@agrial.com">i.chopin@agrial.com</a>		
Monsieur Bertrand GOUGEON	AGRIGESTION		<a href="mailto:bertrand.agrigestion@laposte.net">bertrand.agrigestion@laposte.net</a>	X	
Monsieur Yann JAFFRE	AGROBIO 35		<a href="mailto:y.jaffre@agrobio-bretagne.org">y.jaffre@agrobio-bretagne.org</a>	X	
Madame Laura TOULET	AGROBIO 36		<a href="mailto:l.toulet@agrobio-bretagne.org">l.toulet@agrobio-bretagne.org</a>	X	
Monsieur Yves HARDY	AGROBIO CONSEIL				
Madame Marie COLLIN	Alteor Environnement				
Madame Lydia GUERIN	Bretagne Conseil Elevage Ile et Vilaine				X
Monsieur Camille GAIGNEUX	CER FRANCE - FOUGERES			X	
Madame Valérie de BAYNAST	Chambre d'agriculture 35 - Antenne de Lécousse		<a href="mailto:valerie.debaynast@ille-et-vilaine.chambag">valerie.debaynast@ille-et-vilaine.chambag</a>	X	
Monsieur Jean-Luc PIVETTE	COGEDIS - Fougères		<a href="mailto:JeanYves.POULIQUEN@cogedisfideor.com">JeanYves.POULIQUEN@cogedisfideor.com</a>		
Monsieur Hervé ALLEZARD	Elevage Appro Service				
Monsieur David ESNAULT	Compagnie Laitière de Produits et de Services	06 73 37 16 31	<a href="mailto:camille.olier@cle-services.com">camille.olier@cle-services.com</a>		
Monsieur Le Directeur	D2N				
Madame Séverine ROSSIGNOL	EIL YPS		<a href="mailto:severine.rossignol@eilyps.fr">severine.rossignol@eilyps.fr</a>	X	
Madame Jessica TUAL	EIL YPS		<a href="mailto:jessica.tual@eilyps.fr">jessica.tual@eilyps.fr</a>	X	
Monsieur Le Directeur	CASEA				
Monsieur Yoann MERY	Coop de France Ouest				
Monsieur Amaury LAURENT	Coopérative des Agriculteurs de la Mayenne	06 80 31 32 50	<a href="mailto:amaury.laurent@cam.fr">amaury.laurent@cam.fr</a>		
Monsieur COQUELIN	Districera - Godich				
Monsieur Ange BEAULIEU	Ets Beaulieu				
Monsieur Patrice CHRETIEN	Ets Hautbois				
Monsieur Philippe SEVEUX	Ets Seyeux	02 99 97 90 31			
Monsieur Jean-François MORISSET	Ets Touchard Parigné	02 99 95 29 60	<a href="mailto:jef.eltouchard@orange.fr">jef.eltouchard@orange.fr</a>	X	
Monsieur Anthony CLENET	Fédération Départementale des Centres d'Etudes Techniques Agricoles		<a href="mailto:aclenet@fdceta35.com">aclenet@fdceta35.com</a>		
Madame Cécile BOULDE	Groupement Régional des Producteurs de Porcs de l'Ouest		<a href="mailto:c.boulde.gppo@seretal.com">c.boulde.gppo@seretal.com</a>	X	
Madame Béatrice FOURMOND	Microvert Fougères		<a href="mailto:contact@microvert.pro">contact@microvert.pro</a>	X	
Monsieur Yves CHANDESRIS	Négoce Ouest				
Monsieur Etienne BREHIER	VEGAM - Romagné				
Monsieur Hervé TERTRAIS	Ter-Qualtechs				
Monsieur Arnaud LE HOUDEDEC	Bretagne Vivante				
Monsieur Philippe DAUCE	LPO	06 52 67 01 06	<a href="mailto:ille-et-vilaine@lpo.fr">ille-et-vilaine@lpo.fr</a>		
Monsieur Joseph BOIVENT, président	SMPBC et Syndicat Mixte SAGE Couesnon			X	
Monsieur Valentin GARAUULT	SMPBC			X	
Monsieur Fernand ETIEMBLE, vice-pr	Collectivité Eau du Bassin Rennais			X	
Monsieur Jérémie LACOUR	Collectivité Eau du Bassin Rennais			X	
Monsieur Pierre GAUTIER, président	Syndicat du Haut-Couesnon			X	
Monsieur Romain DECENSE	Syndicat du Haut-Couesnon			X	
Madame Oriane SIMON	Syndicat du Haut-Couesnon			X	
Monsieur Alain GUENARD, président	Syndicat du de Loisanse Minette			X	
Monsieur Nicolas SOURDIN	Syndicat du de Loisanse Minette				X
Monsieur le Président	Communauté de communes du pays de Saint Aubin du Cormier				X
Monsieur le Président	Communauté des Communes du Coglais				X
Monsieur Henri-Pierre ROUAULT	Communauté des Communes du Coglais			X	
Monsieur René CANTO, président	Antrain Communauté			X	
Madame Sylvie LE ROY	Syndicat Mixte du SAGE Couesnon			X	
Madame Fabienne EVANO	DDTM35			X	
Madame Sophie LECHEVESTRIER	DRAAF Bretagne			X	

Rédaction : Sylvie LE ROY

Le document de présentation (diaporama de présentation du dispositif) ainsi que l'ensemble des documents présentés lors de la réunion ou évoqués dans le présent compte-rendu sont disponibles sur le site du SAGE Couesnon : [www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr) à la rubrique « Docs ».

## **Introduction**

M. Etiemble accueille les membres du comité de pilotage et excuse M. Boivent pris par une autre réunion sur la réforme des collectivités.

Il précise que l'on se trouve dans la configuration du comité de pilotage du PAEC du haut-Couesnon et Loisanse Minette. Un autre PAEC a été déposé depuis pour l'autre moitié du Couesnon. L'objectif de la réunion est de dresser un premier bilan sur la première année d'animation et d'envisager la poursuite du dispositif d'animation sur les 2 dernières années de ce PAEC. Il passe ensuite la parole à Sylvie Le Roy pour le développement de l'ordre du jour.

## **Contractualisation 2015 PAEC Haut-Couesnon Loisanse Minette et changement suite à la CRAEC Bretagne de jeudi 03 mars 2016.**

Après un bref rappel du cadre national et régional, elle présente les résultats de contractualisation fournis par l'administration pour l'année 2015, en mettant l'accent sur les signatures dans le périmètre du PAEC Haut-Couesnon Loisanse minette.

Compte tenu de la forte consommation de l'enveloppe en 2015, les sommes disponibles en 2016 pour la contractualisation dans le cadre des PAEC déposés en 2015 et en 2016 sont de 28M€ et les plafonds des MAEC systèmes sont abaissés de 1000€ pour chaque catégorie de MAEC, pour les exploitants engagés en 2015 et pour les futurs exploitants qui vont s'engager. De plus, les MAEC Herbivores « Maintien » ne seront plus accessibles pour les nouvelles contractualisations (sauf SPE maintien 12/70 selon le bilan des crédits disponibles en fin de campagne). Une proposition de modulation sur le nombre d'associés GAEC sera également faite par l'autorité de gestion (baisse du plafond « transparence des GAEC » fixé jusque là à 3).

## **PAEC sur le moyen Couesnon et la Basse Vallée du Couesnon**

Sur l'autre moitié du Couesnon, des exploitants ont pu signer des MAEC régionales mais le PAEC ouvrant droit à des MAEC locales vient tout juste d'être validé par la CRAEC Bretagne (Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique) du 3 Mars. Deux autres PAEC ont été déposés auprès de la région Normandie et seront examinés lors de la CRAEC de jeudi 10 Mars à Rouen (**post-réunion** : également validé mais avec des enveloppes financières maximales par PAEC qui seront déterminés lors de la Commission Permanente de la région Normandie du 4 Avril 2016.

Mme Boulde demande si les contenus des projets déposés pour cette deuxième moitié du bassin versant sont très différents de celui du haut-Couesnon et de Loisanse Minette.

Mme Le Roy répond que l'effort a été fait de proposer des MAEC équivalentes, mais il y a des différences liées au fait qu'il y a des zones Natura 2000 qui mobilisent des MAEC complémentaires et les collectivités engagées derrière le SMSC sont différentes. Par ailleurs, des différences existent entre la partie Ille et Vilaine et la partie Manche en particulier sur les critères d'entrée des MAEC Système Herbivores locales (MAEC 25/65 côté normand, 28/65 côté breton). Il existe aussi des différences de montants financiers par mesure.

## **Questions des structures para-agricoles sur les cahiers des charges des MAEC**

**Remarque préalable :** Les notices et cahiers des charges des MAEC sont maintenant validés et officielles à l'exception de celles des MAEC Systèmes et Phytos du fait que les modalités de calcul des IFT ne sont pas encore arrêtées ; *les données des enquêtes parcellaires culturales de 2011,*

*jusqu'à là utilisées, seront complétées avec celles de 2014 et pour les iFT hors herbicides entreront en compte dans le calcul les surfaces en prairies temporaires, maïs et tournesol, aussi bien dans le calcul des IFT de référence que dans celui des IFT réels.* **Post-réunion** : Les IFT de référence et les modalités de calcul sont désormais disponibles notamment sur le site Internet du SAGE Couesnon.

Plusieurs questions ont été posées par les représentants des structures para-agricoles présentes ; **les réponses ont été données ou confirmées après la réunion par la DDTM35**

- **Catégories de maïs rentrant de le ratio %maïs /SFP ?** Uniquement le Maïs fourrage = c'est l'ensilage sous forme grossière, ; tout le reste n'en est pas (maïs déshydraté plantes entières ; grain : concentrés déshydratés bouchon ; le maïs ensilage acheté compte dans le ratio (Voir aussi FAQ Instruction technique MAEC 2015 finale sur le site Internet du SAGE Couesnon).
- **Concentrés comptabilisés** : seuls les concentrés achetés sont comptabilisés pour le calcul (définition Cadre National : tout aliment complémentaire des fourrages, riche en énergie et/ou azote, caractérisé par une forte teneur en matière sèche  $MS \geq 80\%$ , et une forte valeur énergétique  $UFL \geq 0,8$  kg MS) ; si des compléments achetés sont rajoutés à des concentrés fabriqués sur la ferme, seule la partie achetée compte dans le ratio concentrés/UGB à respecter.
- **Sur quelle période est calculée la variation de stock de maïs comptabilisé dans le ratio %maïs/SFP : dernier bilan comptable ou du 15 mai année N-1 au 15 mai année N ?** la réponse sera connue quand l'ASP aura les instructions pour faire les contrôles terrain ; aujourd'hui, ça n'est pas encore le cas.
- **Comment vont être annoncés les changements dans les cahiers des charges MAEC systèmes et Phytos liés au calcul de l'IFT et les baisses de plafond? Les agriculteurs auront-ils la possibilité de se désengager à l'annonce de ces changements ?** Mme Evano répond que les agriculteurs ont toujours la possibilité de se désengager sur la campagne 2015 en raison du contexte particulier de la PAC 2015.
- **Calcullette IFT : y a-t-il la possibilité de faire agréer les éventuelles calcullettes mises au point en interne par les structures para-agricoles qui sont souvent plus à jour que la calcullette officielle, ou faut-il obligatoirement utiliser la calcullette officielle ?** Lors de la précédente programmation, un outil breton avait été validé par l'ASP. Il n'y a pas à ce jour de consigne de l'ASP national sur ce point.
- **Peut-on avoir la liste des techniciens agréés pour les bilans phytos ?** Ce devrait être la même liste que celle de la précédente programmation.
- **La liste de structures agréées et les formations agréées pour réaliser les formations phytos est-elle connue?** L'Appel d'offres de la région Bretagne est prêt à être lancé. Le contenu de la formation demandée est le même que celui de la précédente programmation. La liste des structures agréées devrait être identique.

- **A-t-on du nouveau sur le contenu de la prestation « Appui technique sur la gestion de l'azote » ?** Oui depuis le 17 Mars 2016 ; voir document Ministère disponible sur le site du SAGE Couesnon
- **Que se passe-t-il si un arbre meurt, l'agriculteur doit-il rembourser l'aide sur la ligne\_02 ?** Il faut en informer la DDTM dans les 15 jours. Sous l'ancienne programmation les indus inférieurs à 30 euros n'étaient pas réclamés.

### **Dispositif d'animation**

Le dispositif d'animation sur le PAEC Haut-Couesnon et Loisanche Minette est ensuite présenté (voir diaporama). La porte d'entrée est le référent « Syndicat de Production d'eau » de chaque territoire qui met en lien l'agriculteur avec un prestataire (selon les marchés respectifs CEBR et SMPBC présentés en séance) et le cas échéant avec un animateur bocage (Romain Decensé sur Haut-Couesnon et Henri-Pierre Rouault sur Loisanche Minette), et/ou un animateur Zones humides (Oriane Simon/Muriel Dellinger sur Haut-Couesnon, Nicolas Sourdin sur Loisanche Minette), et/ou Biodiversité (Henri-Pierre Rouault) pour un accompagnement individualisé en vue de la contractualisation aux MAEC.

Les prestataires des deux marchés sont invités à communiquer sur l'ensemble des MAEC et à solliciter les techniciens bocage, zones humides ou biodiversité en passant par le référent de chaque territoire.

Ils sont également invités à passer par les contrats de bassin versant pour accompagner les exploitants vers les MAEC, ce qui n'a pas forcément été le cas en 2015 ; l'objectif étant de garantir un accompagnement individuel et une remontée des informations plus systématiques auprès des animateurs de contrats de bassin versant.

M. Caigneux précise qu'ils ont accompagné les exploitants plutôt dans le cadre de leurs prestations habituelles (plan de fumure...), car la charte proposée sur Loisanche Minette leur paraissait trop compliquée.

Mme Rossignol ajoute que pour des MAEC systèmes « maintien », ils n'ont pas jugé utile de réaliser pour une prestation « diagnostic ».

M. Garault répond à M. Caigneux qu'il va simplifier le dispositif proposé (diagnostic, documents et indicateurs demandés).

M. Boivent, ajoute que la charte a surtout été mise en place pour le bassin versant de l'Airon qui était menacé de passer en classement « Zone Soumise à contrainte Réglementaire », si les exploitants ne s'engageaient pas de manière significative dans la charte. Pour Loisanche Minette, l'utilisation de la charte pourrait être un peu plus souple.

M. Etienne précise que les Drains du Coglais connaissent des difficultés car l'administration demandait aux agriculteurs engagés dans les anciennes MAEC (territorialisées) de bien vouloir rompre leurs engagements pour partir sur des MAEC, moyennant le remboursement des aides déjà perçues. CEBR a fait remonter cette difficulté lors d'une visite de terrain d'une fonctionnaire européenne en présence également des représentants de la région et des services de l'Etat, et attend toujours la réponse.

Mme Evano indique que la question a été posée au ministère de l'agriculture qui a confirmé qu'il fallait rembourser les aides perçues au titre de ces MAEC en cours pour le dossier cité en exemple.

Des flyers et des cahiers d'enregistrement des MAEC dédiés au territoire du Haut-Couesnon et de Loisanche Minette (cahiers d'enregistrement validés par Sophie Lechevestrier de la DRAAF Bretagne) sont disponibles sur le site Internet du SAGE Couesnon à l'adresse suivante : [http://www.sage-couesnon.fr/rubrique\\_docs](http://www.sage-couesnon.fr/rubrique_docs) (sous l'image)

### **Calendrier et modalités de paiement**

Mme Evano informe que le site de télédéclaration PAC va être ouvert aux agriculteurs le 1er Avril. La date limite est le 17 Mai 2016. Toutefois, elle précise après la réunion, que quelques dossiers pourraient être bloqués en raison d'observations surfaciques non-traitées. Elle suggère d'inviter les agriculteurs qui se retrouveraient ainsi bloqués (impossibilité de télédéclarer) à contacter la DDTM35. Concernant les paiements, une avance de trésorerie n°3 va être versée. Elle portera sur les MAEC, les aides couplées et les assurances récolte. Aucune démarche particulière n'est à faire pour les exploitants ayant déjà rempli les formulaires pour les avances de trésorerie 1 et 2. Les autres doivent en faire la demande. Le paiement interviendra par conséquent avant que les dossiers MAEC n'aient été instruits. Le paiement de cette avance de trésorerie n°3 aura lieu fin avril.

Les prestataires se disent inquiets car certains agriculteurs se sont engagés en ayant pas une connaissance très fine des cahiers des charges et ne seront peut-être pas éligibles aux MAEC in fine.

Mme Evano invite les agriculteurs qui pensent s'être trompés à contacter la DDTM 35 le plus rapidement possible afin de modifier leur déclaration 2015 (toujours possible en raison du contexte particulier de la PAC 2015) ou se désengager et ne pas recevoir l'avance de trésorerie sur les MAEC.

Actuellement le dossier surface est dans une phase de restitution des SNA. Les autres phases de restitutions (les surfaces admissibles et les SIE) n'empêcheront pas la télédéclaration. Le solde du paiement du 1er pilier est prévu pour fin juin 2016.

M. Boivent indique que malgré les difficultés du dispositif et la forte consommation de l'enveloppe, il y a encore de la place pour de nouveaux signataires de MAEC. Un suivi régulier de la contractualisation permettra de vérifier le niveau de consommation financière de l'enveloppe allouée par la région Bretagne (est-elle sous-consommée ou a-t-on atteint le plafond ?). Il ajoute qu'au-delà des MAEC, beaucoup d'agriculteurs se montrent également intéressés par la conversion à l'agriculture biologique (45 exploitants ont participé à la réunion animée par Agrobio35 à Fougères le 29 Février dernier) même s'il ne faut pas sous-estimer la complexité technique d'un passage en bio.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les participants et clôt la réunion.